Procès Verbal du Conseil Municipal

N° 3 du 29 Avril 2026

Présents : TISSEYRE Jacques, FERRIE Manuella, TISSEYRE Gilles, BLANCHARD Sylvain, SERGENT Anne-Céline, MARTINEZ Jean-Paul

Procurations : POSTEL-GAOUAR Emilie

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2026

Délibérations :

1. **Vote des budget primitifs 2026 (commune – service eau et assainissement)**
2. **Délibération fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents**
3. **Proposition d'une liste de 24 personnes pour renouvellement des membres de la commission communale des impôts**
4. **Délibération pour demande de la commune de Quirbajou pour transfert de la compétence « eau et assainissement » au profit de la CDC des Pyrénées Audoises**
5. **Informations et questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h35

Secrétaire de Séance : TISSEYRE Gilles

Approbation du PV séance du 1er Avril 2026

Pas de questions, pas de remarque =>PV approuvé à l'unanimité

I. Vote des budget primitifs 2026 (commune – service eau et assainissement)

a. **Budget fonctionnement dépenses**
 Pas de remarques
b. **Budget fonctionnement recettes**
 A noter :
 Une forte baisse des dotations de l'état DSR par rapport à 2025 (-2000€)
 Une baisse sensible des recettes impôts directs locaux depuis 2024 => la commission des impôts devra analyser la liste des logements « vacants «

c. **Budget investissement dépenses**

Les budgets des projets à venir seront votés en conseil municipal lorsque les solutions chiffrées seront arrêtées

d. **Budget investissement recettes**

A noter : la subvention du SYADEN de 14555€ soit 50% du projet « éclairage public »

Vote : pour à l'unanimité

e. **Budget eaux et assainissement**
 Pas de remarques

Vote : pour à l'unanimité

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84170

II. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

La participation au financement de la protection sociale (santé) complémentaire des agents est obligatoire
Nous avons un employé municipal qui est concerné
Le montant de cette participation est de 15 Euro par mois

Vote : pour à l'unanimité

III. Proposition d'une liste de 24 personnes pour renouvellement des membres de la commission communale des impôts

Les 24 noms sont choisis sur la liste électorale parmi les inscrits qui paient des impôts foncier ou taxe d'habitation (résidences secondaires) et qui doivent être disponibles et aptes pour participer aux commissions.
Il y aura ensuite un tirage au sort pour désigner les membres de cette commission.

IV. Délibération pour demande de la commune de Quirbajou pour transfert de la compétence « eau et assainissement » au profit de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises (CCPA)

Actuellement, en ce qui nous concerne, nous assurons la compétence « eau et assainissement à travers une DSP déléguée à VEOLIA pour la partie eau et réseau assainissement hors station d'épuration
Le fonctionnement nous donne satisfaction. Les avantages à transférer cette compétence à la CCPA ne sont pas bien identifiés
Vote Contre : 6 abstention : 1

V. Informations et questions diverses

- **Sécurisation D626**

 Présentation faite par TISSEYRE Gilles
 Objectif : ralentir la circulation dans la traversée du village
 La solution proposée est la création de places de stationnement en « écluse » face du restaurant obligeant le ralentissement. La mise en place de feux de récompenses en complément fait aussi partie de l'étude.
 La visite d'un technicien du département a permis de préciser les règles à respecter pour la mise en place de cette solution ainsi que pour le marquage des passages piétonniers.
 La demande de devis a été faite.
 Le Conseil Municipal demande qu'une réunion avec les riverains soient organisée rapidement pour recueillir leur avis.
 Le projet sera ensuite présenté à la réunion publique du mois de Juin.

- **Numérotation des rues (fichier nécessaire pour dimensionner le réseau fibre)**

 Présentation faite par TISSEYRE Gilles

 Vérification des adresses pour le déploiement de la fibre prévue en fin d'année 2026 .

 Le dimensionnement du réseau fibre est réalisé à partir des adresses répertoriées.

 Les modifications sont minimes : 8 ajouts, 1 changement et 1 suppression

 Une délibération sera prise au prochain conseil pour officialiser ces modifications

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84170

- **Règlement cimetière, révision tarif**

Les travaux concernant la création du colombarium sont terminés.

IL reste encore quelques travaux concernant l'ossuaire_ caveau provisoire

Les règlements et la grille des tarifs (proposition présentée ce jour) doivent maintenant être validés par délibération pour pouvoir proposer les différents emplacements aux habitants de la commune intéressés.

Le conseil Municipal remercie Monique TISSEYRE pour tout le travail réalisé afin que la gestion du cimetière soit conforme d'un point de vue réglementaire

- **SIVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative)**

Présentation faite par FERRIE Manuella
Réunion du 15/04/2026
Composition du bureau
Présidente : Mme Virginie CAPDEDEL
Vice-Président : M Marc PANZANI maire du Val d'Ambronne
Membres : M Anthony CROUZET maire de Roumengoux
Mme Claudine CAVICCHIOLO
La réunion concernant le budget de l'association aura lieu le jeudi 30/04/2026
Une forte augmentation de la participation des communes est à venir suite à la régularisation des dépenses liées au charge de personnel /mise à dispo

- **Grange jouxtant la placette Deulovol**

Le maire demande de lancer un groupe de réflexion participatif afin de faire des propositions pour l'utilisation de cette grange achetée par la mairie

- **Station d'épuration**

Présentation faite par TISSEYRE Gilles
Le 15/04/2026 visite du représentant de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) antenne Aude qui est venu vérifier le bon fonctionnement de la station d'épuration.
Tout est Ok au niveau des analyses et du fonctionnement de la cuve.
Un rappel est à faire aux habitants de ne pas jeter des lingettes et autres accessoires dans les toilettes.
La vidange de la cuve est à prévoir dès que possible, idem pour changement du filtre (pouzzolane)
Plusieurs éléments sont à remplacer suite vétusté et la cabane est à reconstruire « en dur ».
Quelques outils (lève-plaque) et éléments de sécurité (gants égoutiers) sont à acheter.
<u>Questions posée:</u>
Peut-t-on récupérer l'eau en sortie de fosse pour l'arrosage ou pour abreuver les animaux -> Non l'eau est pleine de bactéries et ce n'est pas légal.

La Séance du Conseil Municipal est close à 20h45

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84170